

Paris, le 24 avril 2018

**Lettre individuelle d'information
aux porteurs de parts du FCPE
Agrica Epargne Roche-Brune Europe Actions**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCPE AGRICA EPARGNE ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS, géré par la société de gestion AGRICA EPARGNE, et nous vous remercions de votre fidélité.

1. L'opération : CHANGEMENT DU FCP MAITRE

Nous vous informons que la société de gestion AGRICA EPARGNE a décidé de changer le FCP maitre du FCPE AGRICA EPARGNE ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS. Ainsi, à compter de la VL datée du 24/04/2018, le FCPE AGRICA EPARGNE ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS, auparavant nourricier du FCP ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS, devient nourricier du FCP ECHIQUIER VALUE dans lequel il sera investi en quasi-totalité et en permanence de son actif.

Aussi, AGRICA EPARGNE a décidé de modifier la dénomination du FCPE : votre FCPE sera dénommé «AGRICA EPARGNE ECHIQUIER VALUE ».

L'opération de changement du FCP Maitre en faveur du FCP ECHIQUIER VALUE a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10/04/2018 et prendra effet sur la VL datée du 24/04/2018 comme indiqué ci-dessus.

Toutes les modifications liées à l'opération sont présentées dans le tableau comparatif en annexe 1

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant une durée de 5 jours, à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Ce document est rédigé par AGRICA EPARGNE, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04005 - SAS au capital de 3 000 000 d'euros.
Siège social : 21 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris – RCS Paris 449 912 369.

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. AGRICA EPARGNE décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document.

2. Modifications entraînées par l'opération

Profil de risque Modification du profil rendement/ risque Augmentation du profil rendement/ risque	Oui Non
Augmentation des frais	Oui
Principales évolutions	FCPE Agrica Epargne Roche-Brune Europe Actions, auparavant nourricier du FCP Roche-Brune Europe Actions, devient nourricier du FCP Echiquier Value

➔ **Modification du profil rendement / risque :**

Le nouveau FCP Maître est classifié « actions des pays de la zone Euro » tandis que l'ancien FCP était classifié « actions des pays de l'Union européenne ».

Le nouveau FCP Maître investi en titres d'émetteurs de la zone Euro avec référence à l'indice MSCI EMU MID VALUE tandis que l'ancien FCP investissait en titres d'émetteurs des pays de l'Union européenne avec référence à un indice de référence Stoxx Europe 600 NR.

Le nouveau FCP maître est exposé à hauteur de 60 % minimum et jusqu'à 100% maximum sur les marchés des actions de la zone euro tandis que pour l'ancien FCP l'exposition pouvait fluctuer de 60% minimum à 120% sur les marchés des actions des pays de l'union européenne.

L'exposition du nouveau FCP maître en actions hors zone euro est limité à 10% tandis que l'ancien Maître était limité à 10% sur les marchés actions de Suisse et de Norvège et des pays hors de l'union européenne.

Pour le nouveau FCP maître, les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisation de la zone euro, étant précisé que le fonds privilégie à long terme les valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 15 milliards d'euros tandis que pour l'ancien FCP, les titres susceptibles d'être sélectionnés étaient des valeurs de sociétés des pays de l'union européenne dont la capitalisation boursière était supérieure à 300 millions d'euros.

Le nouvel FCP maître présente un profil rendement/risque identique à l'ancien FCP maître. L'indice SRI du nouveau maître est 5, identique à celui de l'ancien maître.

Contrairement à l'ancien fonds maître, le nouveau FCP maître n'adopte pas une approche ISR.

OBJECTIF DE GESTION AVANT MODIFICATION	OBJECTIF DE GESTION APRES MODIFICATION
<p>Objectif de gestion de l'ancien fonds maître (Roche-Brune Europe Actions) :</p> <p>Le Fonds vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Stoxx Europe 600 (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens, en adoptant une logique ISR.</p> <p>Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société ROCHE-BRUNE SAS et dénommée M.U.S.T.® (Measurement Under Standardized Tools). Le Fonds bénéficie d'une gestion fondée sur cette méthodologie de sélection d'actions (stock picking) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.</p>	<p>Objectif de gestion du nouveau fonds maître (Echiquier Value) :</p> <p>ECHIQUIER VALUE est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone euro et avec référence à un indice MSCI EMU MID VALUE. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé dividendes réinvestis.</p>
<p>Indicateur de référence du Fonds Maître :</p> <p>STOXX Europe 600 en Euros, dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg : SXXR Index).</p>	<p>Indicateur de référence du Fonds Maître :</p> <p>L'indice MSCI EMU MID VALUE (code Bloomberg MMVLEMUN) reflète l'objectif de gestion du fonds. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, le MSCI EMU MID VALUE ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Le MSCI EMU MID VALUE représente l'évolution de l'ensemble des secteurs et des valeurs de la zone Euro ayant une capitalisation boursière intermédiaire et présentant des caractéristiques Value. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.</p>

Ce document est rédigé par AGRICA EPARGNE, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04005 - SAS au capital de 3 000 000 d'euros.
Siège social : 21 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris – RCS Paris 449 912 369.

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. AGRICA EPARGNE décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document.

➔ **Augmentation des frais :**

FRAIS FCPE AVANT CHANGEMENT FONDS MAITRE	
Commission de souscription	5% maximum prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,20% TTC taux maximum à la charge du FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	2% TTC taux maximum à la charge du FCPE + une commission de surperformance de 20% TTC Maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence (stoxx EUROPE 600 NR) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis
Commissions de surperformance	Néant
Commissions de mouvement	Néant

FRAIS FCPE APRES CHANGEMENT FONDS MAITRE	
Commission de souscription	5% maximum prise en charge FCPE/Entreprise
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,60% TTC taux maximum à la charge du FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	2,392% TTC maximum à la charge du FCPE + commission de mouvement de 0,40% TTC maximum prélevé sur chaque transaction.
Commissions de surperformance	Néant
Commissions de mouvement	Néant

3. Eléments importants pour l'investisseur

Nous vous rappelons également l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion.

Le Document d'information clé, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion ou adressée au délégué de la gestion financière :

Agrica Epargne – 21 rue de la Bienfaisance- 75008 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre société de gestion de portefeuille.

Ce document est rédigé par AGRICA EPARGNE, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04005 - SAS au capital de 3 000 000 d'euros.
Siège social : 21 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris – RCS Paris 449 912 369.

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. AGRICA EPARGNE décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document.

ANNEXE I

ANCIEN FONDS MAITRE								
Dénomination	<i>Roche-Brune Europe Actions Part P</i>							
Classification AMF	<i>Actions des Pays de l'Union européenne</i>							
Horizon de placement minimum	<i>Supérieur à 5 ans</i>							
Note de risque	<div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: small;"> A risque plus faible A risque plus élevé </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: x-small;"> Rendement plus faible Rendement plus élevé </div> <table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">1</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">2</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px; background-color: #cccccc;">5</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">6</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		
Frais de gestion	<i>2% TTC maximum</i>							
Commissions de surperformances	<i>De + 20% TTC Maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence (Stoxx EUROPE 600 NR) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis.</i>							
Commissions de mouvement	<i>Néant</i>							
Indice de référence	<i>STOXX Europe 600 dividendes nets réinvestis.</i>							
Objectif de gestion	<i>Roche-Brune Europe Actions vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Stoxx Europe 600 (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens.</i>							
	L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du FCP maitre							

NOUVEAU FONDS MAITRE								
Dénomination	<i>Echiquier Value Part Echiquier Value</i>							
Classification AMF	<i>Actions des Pays de la Zone Euro</i>							
Horizon de placement minimum	<i>Supérieur à 5 ans</i>							
Note de risque	<div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: small;"> A risque plus faible A risque plus élevé </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: x-small;"> Rendement plus faible Rendement plus élevé </div> <table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">1</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">2</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px; background-color: #cccccc;">5</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">6</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		
Frais de gestion	<i>2,392% TTC maximum</i>							
Commissions de surperformances	<i>Néant</i>							
Commissions de mouvement	<i>0,40%TTC maximum sur les actions</i>							
Indice de référence	<i>MSCI EMU MID VALUE</i>							
Objectif de gestion	<i>ECHIQUIER VALUE est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone euro et avec référence à un indice MSCI EMU MID VALUE</i>							
	L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du FCP maitre							

Ce document est rédigé par AGRICA EPARGNE, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04005 - SAS au capital de 3 000 000 d'euros.
Siège social : 21 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris – RCS Paris 449 912 369.

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. AGRICA EPARGNE décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document.

<p>Stratégie d'Investissement</p> <p><i>La stratégie d'Investissement du FCPE est identique à celui du FCP maître</i></p>	<p>Actions : Le portefeuille de Roche-Brune Europe Actions est principalement investi dans des actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne et dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros.</p> <p>L'exposition du fonds au marché des actions peut fluctuer de 60%minimum à 120%maximum.</p> <p>Moins de 10% de l'actif du Fonds est investi sur les marchés réglementés de Suisse et de Norvège.</p> <p>Titres de créances et instruments du marché monétaire : Roche-Brune Europe Actions pourra recourir dans la limite de 25% de son actif net aux instruments du marché monétaire, selon la liste non exhaustive reprise ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des titres d'Etat des pays de la zone euro, - Bons du Trésor Français (BTF), - titres de créances négociables français ou étranger de type « commercial paper » privés ou publics, la notation de ces différents instruments ne sera pas inférieur au moment de leur souscription à « BBB » selon l'agence de notation Standard & Poors (....) 	<p>Stratégie d'Investissement</p> <p><i>La stratégie d'Investissement du FCPE est identique à celui du FCP maître</i></p>	<p>Actions : Les titres susceptibles d'être sélectionnés dans Echiquier Value sont des valeurs de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisation de la zone euro, étant précisé que le fonds privilégiera à long terme les valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 15 milliards d'euros.</p> <p>Echiquier Value est exposé à hauteur de 60 % minimum sur les marchés des actions de la zone euro. Les investissements en actions hors zone euro sont limités à 10% de l'actif.</p> <p>Titres de créances et instruments du marché monétaire : Dans la limite de 25 %, Echiquier Value peut investir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans des titres de créances négociables. - Dans des titres obligataires. <p>(.....) Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent (.....) (.....) Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10% et font l'objet d'un suivi par la recherche interne de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés</p>
<p>Instruments dérivés</p>	<p>Roche-Brune Europe Actions peut intervenir de manière ponctuelle sur des instruments financiers à terme et optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (.....) Le Fonds n'intervient pas sur les marchés de gré à gré (.....)</p>	<p>Instruments dérivés</p>	<p>Echiquier Value se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés ou de gré à gré (.....)</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Risque de perte en capital Risque lié à la gestion discrétionnaire Risque actions Risque de concentration Risque de volatilité Risque propre au modèle Risque de taux Risque de crédit Risque de change Risque lié aux impacts des produits dérivés Risque lié à la détention d'obligations convertibles</p>	<p>Profil de risque</p>	<p>Risque de perte en capital Risque lié à la gestion discrétionnaire Risque actions Risque de crédit Risque de change</p>

Ce document est rédigé par AGRICA EPARGNE, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04005 - SAS au capital de 3 000 000 d'euros.
Siège social : 21 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris – RCS Paris 449 912 369.

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. AGRICA EPARGNE décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document.